



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général  
pour les affaires régionales**

**Arrêté du 20 JUL. 2022**

**portant modification de la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine**

la Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,  
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,  
Préfète de la Gironde

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4131-2, L. 4134-1 à L. 4134-7-2 et R. 4134-1 à R. 4134-7;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la nouvelle délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 27 mars 2019, portant nomination de Mme Fabienne BUCCIO en qualité de préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 fixant la liste des organismes représentés et les modalités de désignation des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine modifié ;

Vu le courrier de l'Union régionale de la Mutualité française du 23 juin 2021 faisant part du fait que M. Patrick OLLIVIER n'exerce plus aucune mission au sein de ce mouvement mutualiste et qu'il n'a ainsi plus légitimité à le représenter ;

Vu la proposition du 23 juin 2021 de l'Union régionale de la Mutualité française ;

Considérant qu'il ressort de ces éléments que le mandat de M. Patrick OLLIVIER, ayant perdu la qualité en vertu de laquelle il avait été désigné au sein du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine, est expiré de droit à compter du 18 juillet 2022 ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 fixant la liste nominative des membres du conseil économique, social et environnemental régional de la région Nouvelle-Aquitaine est modifié ainsi qu'il suit :

#### **Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région - III.4 :**

Sur proposition de l'Union régionale de la Mutualité française, afin de pourvoir le poste vacant par l'expiration de droit du mandat de M. Patrick OLLIVIER, est nommé, à compter du 18 juillet 2022, M. Bertrand DUPOUY.

### **Article 2**

Le reste demeure sans changement.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs régional et notifié au président du conseil régional de la région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'à la présidente du conseil économique, social et environnemental de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 20 JUL. 2022

La Préfète de région,



**Fablenne BUCCIO**

#### Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative :

. un recours gracieux, adressé à :

M. le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine  
4 b esplanade Charles de Gaulle  
33000 BORDEAUX Cedex ;

. un recours hiérarchique, adressé au(x) ministres(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

. un recours contentieux, en saisissant le tribunal administratif de Bordeaux – 9 rue Tasset – 33000 BORDEAUX.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours Citoyens accessible par le site internet "[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)"

**Collège 1 : Représentants des entreprises et activités professionnelles non-salariées**  
**58 membres**

	Nombre de sièges	Désignation	Nom des représentants
<b>I.1</b> <b>Entreprises, activités industrielles</b>	6	Chambre de commerce et d'industrie de la région Nouvelle-Aquitaine en veillant à la représentation des acteurs des secteurs innovants	Mme Christelle ABATUT M. Daniel BRAUD M. Patrice BRUNAUD Mme Myriam VIAU M. Bernard DUFAU Mme Nilda JURADO
	6	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) de Nouvelle-Aquitaine, en veillant à la représentation des filières suivantes : énergie et énergies renouvelables, métallurgie, chimie et pharmacie, aéronautique-spatial, transport, industrie du bois	M. Jean DEGOS M. Jean René JECKO M. Stéphane LATOUR Mme Catherine TARJUS Mme Claudia THURET-ROUDIER Mme Isabelle VISENTIN
<b>I.2</b> <b>Représentants des autres organisations patronales</b>	4	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Nouvelle-Aquitaine	Mme Camille de AMORIN BONNEAU M. Bertrand DEMIER Mme Christel de OLIVEIRA M. Jean-Pierre LIMOUSIN
	5	l'Union des entreprises de proximité Nouvelle-Aquitaine (U2P) en veillant à la représentation de l'ensemble des organismes qui composent cette union	M. Marcel DEMARTY M. Benoît BELGY Mme Astrid CHAMBARAUD M. Stéphane MONCHAMBERT Mme Alix PORTET-LASSERRE
	1	Par accord entre le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise et la Fédération de la jeune chambre économique en Nouvelle-Aquitaine	M. Benoît GARAT
<b>I.3</b> <b>Métiers, artisanat et Professions libérales</b>	6	Par la Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Nouvelle-Aquitaine en veillant à la représentation des métiers d'art	Mme Geneviève BRANGÉ Mme Nathalie GAUTHIER M. Gérard GOMEZ M. Eric FAUCHER Mme Nathalie LAPORTE M. Philippe RETOURS
	1	Par les Délégations régionales Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL)	M. Jean-Philippe BREGÈRE
<b>I.4</b> <b>Agriculture, filières agro-industrielles, sylviculture, pêche et conchyliculture</b>	6	Par la Chambre régionale d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine	Mme Brigitte ALANORE M. Guy ESTRADÉ Mme Chantal GONTHIER M. Bernard GOUPY Mme Sylvie MACHETEAU M. Luc SERVANT

	2	Par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de Nouvelle-Aquitaine	Mme Claudine DANIAU M. Jean-François AUCOUTURIER
	1	Par la Fédération régionale des Jeunes Agriculteurs Nouvelle-Aquitaine	M. Gaëtan BODIN
	1	Par la Confédération paysanne Nouvelle-Aquitaine	Mme Claire LAVAL
	1	Par la Coordination rurale de Nouvelle-Aquitaine	Mme Laëtitia PLUMAT
	1	Par le Centre régional de la propriété forestière	M. Olivier BERTRAND
	1	Par Coop de France Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre PHILIPPE
	1	Par le Bureau national interprofessionnel du Cognac (BNIC)	M. Jean-Christophe BARAUD
	1	Par le Comité Interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB)	M. Roland FEREDJ
	1	Par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle-Aquitaine	M. Serge LARZABAL
	1	Par accord entre les Comités régionaux de la conchyliculture d'Aquitaine et de Poitou	Mme Mireille MAZURIER
<b>I.5 Employeurs de l'économie sociale et solidaire</b>	3	Par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine	Mme Lucile AIGRON Mme Pascale MOREL M. Laurent REBIERE
	1	Par l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) Nouvelle-Aquitaine	M. Pierre ROUSSEL
	1	Par accord entre les Unions régionales des sociétés coopératives d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes	M. Stéphane MONTUZET

<b>I.6 Représentations sectorielles</b>	1	Par le Comité régional bancaire Nouvelle-Aquitaine	M. Louis BORDONNEAU
	1	Par l'association Digital Aquitaine	Mme Tiphaine BICHOT
	1	Par l'Association régionale des industries alimentaires (ARIA) Nouvelle-aquitaine	M. Jacques LOUGE
	1	Par accord entre la Fédération française du bâtiment Nouvelle-Aquitaine et la Fédération régionale des travaux publics Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-Bernard MARON
	1	Par accord entre les pôles de compétitivité en Nouvelle-Aquitaine	Mme Trang PHAM
	1	Par accord entre les établissements et organismes gestionnaires de plateformes portuaires et aéroportuaires en Nouvelle-Aquitaine	M. Francis GRIMAUD
	1	Par l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Nouvelle-Aquitaine	Mme Laura BOURIGAULT
	<b>58</b>		

**Collège 2 : Organisations syndicales de salariés les plus représentatives  
58 membres**

	<b>Nombre de sièges</b>	<b>Désignation</b>	<b>Nom des représentants</b>
<b>II.1</b>	18	Par les Comités régionaux d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes de la CGT	Mme Amandine BOUDIGUES Mme Gisèle BOURCIER M. Robert COLIN M. Bernard DESGRE Mme Wafaa FORT Mme Valérie FREMONT Mme Line GILLON M. Antony GOURCEROL M. Marc HAVARD Mme Véronique LELIBON Mme Sophie PEYREGNE M. Hervé PINEAUD Mme Pascale ROME M. Paul-Hervé ROUSSEAU M. Julien RUIZ Mme Cécile SAEZ-PAYENCET M. André Marc SOLUREAU M. Michel VALENTIN-GARRIGUE
<b>II.2</b>	14	Par l'Union régionale de la CFDT Nouvelle-Aquitaine	M. Joël ANDREU M. Marc BESNAULT M. Vincent BODIN Mme Bernadette BONNAC-HUDE M. Olivier CHABOT M. Jean-Bernard FOURMY Mme Brigitte LAVIGNE Mme Martine LEVEQUE Mme Marie-Pierre LIBOUTET Mme Monique MICHEL (ex-LEFEBVRE) M. Christophe RABUSSIÉ Mme Nathalie RENOUX Mme Monique REUZE M. François VEAUX
<b>II.3</b>	12	Par l'Union régionale de la CGT-FO Nouvelle-Aquitaine	M. Alain BARREAU M. Christophe BRISSAUD M. Gilles BEZIAT Mme Claude BILLEROT Mme Sophie CONSEIL M. Jean-Luc DENOPCES Mme Carole FEIDT M. René FERCHAUD Mme Anne-Lise GAZEAU Mme Maryse LOGNON DEMOLLIÈRE M. Jean-Louis MERPILLAT Mme Séverine PRIVAT

<b>II.4</b>	5	Par l'Union régionale UNSA Nouvelle-Aquitaine	Mme Fabienne BORDENAVE M. Lionel CHAUTRU M. Philippe DESPUJOLS M. Yves PREVOST Mme Christine VASSEUR
<b>II.5</b>	3	Par l'Union régionale de la CFE-CGC Nouvelle-Aquitaine	M. Philippe BENETEAU M. Patrick DEBAERE Mme Michelle HEIMROTH
<b>II.6</b>	2	Par l'Union régionale CFTC Nouvelle-Aquitaine	M. Jean-François AGOSTINI Mme Anne-Marie CASTERA
<b>II.7</b>	2	Par la FSU Nouvelle-Aquitaine	Mme Géraldine JOUSSEAUME M. Flavien THOMAS
<b>II.8</b>	2	Par les Unions SUD-Solidaires en Nouvelle-Aquitaine	Mme Véronique MOMENTEAU M. Joël SAINTIER
	<b>58</b>		



**Collège 3 : Organismes et associations participant à la vie collective de la région  
58 membres**

	Nombre de sièges	Mode de désignation	Noms des représentants
<b>III.1 Droits des femmes, de la famille et organisations de parents d'élèves</b>	6	<p>Par accord entre :</p> <p>-la Fédération régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Nouvelle-Aquitaine,</p> <p>-l'Union régionale des associations familiales (URAF) de Nouvelle-Aquitaine,</p> <p>-Génération mouvement – Les Aînés Ruraux,</p> <p>-la Fédération régionale du Planning familial Nouvelle-Aquitaine,</p> <p>-le comité régional de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE),</p> <p>-la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)</p>	<p>Mme Agnès COUSSOT</p> <p>M. Jean-Louis HAURIE</p> <p>M. Jean-Pierre LAROCHE</p> <p>Mme Christine MAUGET</p> <p>Mme Marie LAHITETTE</p> <p>M. Philippe GIRARD</p>
<b>III.2 Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	4	Par accord entre les représentants des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur présents dans la région Nouvelle-Aquitaine	<p>Mme Anne GAUDIN</p> <p>M. Yves JEAN</p> <p>Mme Béatrice LAVILLE</p> <p>M. Serge REY</p>
	2	Par accord entre la Fédération des Associations Générales Etudiantes et l'Union Nationale des Etudiants de France	<p>M. Anthony MASCLE</p> <p>Mme Amandine BAESSEL</p>
<b>III.3 Insertion, handicaps, droits des minorités / diversité</b>	3	<p>Par accord entre :</p> <p>-l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE),</p> <p>-l'INAE Nouvelle-Aquitaine (Agir ensemble pour l'insertion par l'activité économique),</p> <p>-le comité régional des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Nouvelle-Aquitaine,</p>	<p>M. Jean-Marc EWALD</p> <p>M. Bernard DECHE</p> <p>Monsieur Nicolas POCHELU</p>
	2	Par accord entre l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (URAPEI) Nouvelle-Aquitaine et l'Association des Paralysés de France (APF)	<p>M. Norbert VIDAL</p> <p>Mme Catherine ESTIENNE</p>

	1	Par accord entre l'Association du lien interculturel familial et social (ALIFS) et le Réseau aquitain pour l'histoire et la mémoire de l'immigration (RAHMI)	M. Taoufik KARBIA	
<b>III.4 Santé et solidarités</b>	2	Par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	Mme Wiame BENYACHOU M. Christian CHASSÉRIAUD	
	2	Par accord entre l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS) et la Fédération hospitalière de France (FHF) Nouvelle-Aquitaine	M. Elie PEDRON Mme Corinne MOTHES	
	1	Par l'Union régionale de la Mutualité française	<b>M. Bertrand DUPOUY</b>	
<b>III.5 Mouvements et associations de jeunesse et d'éducation populaire</b>	6	6 sièges (dont au moins 3 représentants âgés de moins de 30 ans) par accord entre les organisations suivantes :	<b>1 poste vacant</b> (remplacement de Mme Liza MERCHAOUT) M. Dominique NIORTHE	
		-le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Nouvelle-Aquitaine (2 sièges),		
		-le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine (2 sièges),		Mme Jocelyne BRANDEAU M. Jany ROUGER
		-la Ligue de l'enseignement Nouvelle-Aquitaine (1 siège),		Mme Rita VARISCO SILVA
		-la Confédération nationale des foyers ruraux et associations de développement et d'animation en milieu rural (CNFR) en Nouvelle-Aquitaine (1 siège)	M. Jean-Jacques ÉPRON	
<b>III.6 Tourisme, Sport, loisirs</b>	2	Par accord entre l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) et l'Association régionale des grands acteurs du tourisme en Nouvelle-Aquitaine	M. Philippe MORETTI Mme Nathalie AUDIGUET	
	2	Par accord entre les Comités régionaux olympiques et sportifs de Nouvelle-Aquitaine (CROS)	Mme Rima CAMBRAY M. Philippe SAÏD	
	1	Par la Fédération régionale des chasseurs Nouvelle-Aquitaine	M. Michel AMBLARD	
	1	Par l'association régionale des fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique Nouvelle-Aquitaine	M. Alain DALY	
<b>III.7 Cadre de vie et consommation</b>	1	Par la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) Nouvelle-Aquitaine	Mme Françoise LECLERC	

	2	Par accord entre l'Union régionale HLM Nouvelle-Aquitaine et le comité régional Action logement Nouvelle-Aquitaine	Mme Sigrid MONNIER M. Philippe DEJEAN
	1	Par l'Union Régionale de la propriété immobilière (URPI) Nouvelle-Aquitaine	M. Gérard FILOCHE
	2	Par accord entre les associations UFC-Que choisir d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes (1 siège) et l'Union régionale Nouvelle-Aquitaine Consommation Logement et Cadre de Vie (1 siège)	Mme Clarisse MAILLARD M. David VALADE
<b>III.8 Culture et économie culturelle</b>	6	Par accord entre : -conjointement par l'Institut culturel basque et l'Institut occitan (1 siège),  -le Réseau des indépendants de la musique (RIM) (1 siège),  -l'association Librairies indépendantes en Nouvelle-Aquitaine (LINA) (1 siège),  -l'association régionale des cinémas de proximité en Aquitaine (ACPA) (1 siège),  ASTRE - Réseau arts plastiques et visuels Nouvelle-Aquitaine (1 siège)  -l'Association Sites et cités remarquables (1 siège)	M. Jean-Jacques CASTERET  M. Éric ROUX  Mme Ariane TAPINOS ( <i>démission au 31/08/22</i> )  M. Rafaël MAESTRO  M. Benoît PERIER ( <i>nom d'artiste Benoît PIERRE</i> )  Mme Marylise ORTIZ
<b>III.9 Associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable</b>	4	Par accord entre : -Limousin Nature Environnement  -Poitou-Charentes Nature,  -la Fédération des sociétés pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO)  -Conjointement entre les Conservatoires régionaux d'espaces naturels d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes  Par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)	Mme Geneviève ALBERT-ROULHAC  Mme Isabelle LOULMET  M. Philippe BARBEDIENNE  Mme Annie-Claude RAYNAUD  Mme Christine JEAN
	1		
	2	Par accord entre : -Surfrider Foundation (1 siège) -conjointement le GRAINE Aquitaine, le GRAINE Poitou-Charentes et Sève Limousin (1 siège)	M. Stéphane LATXAGUE Mme Anne COUVEZ

	2	Par accord entre le Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire (REGAL) Nouvelle-aquitaine et Citoyens en réseau pour des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine (CIRENA)	Mme Caroline BIREAU M. Vincent BILLY
	2	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en raison de leurs compétences en matière d'environnement et de développement durable	Mme Alyssa DAOUD M. Denis RENOUX
	<b>58</b>		

**Collège 4 : Personnalités qualifiées  
6 membres**

<b>Nombre de sièges</b>	<b>Mode de désignation</b>		<b>Personnes désignées</b>
<b>6</b>	Personnalités qualifiées désignées par arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine :		Mme Emmanuelle FOURNEYRON Mme Dominique IRIART M. François-Xavier MENU Mme Charlotte MORIZE M. Bernard ROUX M. Ahmed SERRAJ